

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 8 juillet 2016**

---

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 15

*Diplômes d'université*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendus en ses séances du 15 juin 2016 et du 5 juillet 2016

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 26 voix pour (unanimité) :**

- **les modifications demandées par l'IUT Dijon-Auxerre pour les DU suivants : DU ITEM ; DUETI QLIO et SRC ; fiche filière DUETI,**
- **la demande d'aménagement d'un module FOAD – DU MPEB porté par l'ESIREM ;**
- **les demandes de suppressions des DU et DIU suivants : DIU Urgences chirurgicales ; DIU Gestion des risques en milieu de santé ; DIU Chirurgie préprothétique et implantologie ; DU Odontologie chirurgicale portés par l'UMDPC-Santé,**
- **la demande de création d'un DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée porté par l'UMDPC-Santé.**

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Comptes rendus des Commissions de la pédagogie des 2 juin et 27 juin 2016  
Tableaux des Diplômes d'université  
Fiche DU – IUT Dijon Auxerre  
Aménagement du module FOAD - DU MPEB*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Diplômes d'université – rentrée 2016 :**

- Droits spécifiques DU ITEM : fiche filière complétée d'un argumentaire
- Mise à jour des libellés DUETI QLIO et SRC à renommer respectivement en DUETI GCCD et MMI
- Evolution de la fiche filière DUETI : l'objectif étant de proposer un DUETI "académique" et/ou un DUETI "stage" permettant d'améliorer la lisibilité du parcours effectué par l'étudiant et le cas échéant permettre sa réinscription dans le DUETI d'une formation donnée pour compléter sa formation.

**Proposition à la CFVU : adoption des modifications demandées par l'IUT Dijon-Auxerre pour les DU suivants : DU ITEM ; DUETI QLIO et SRC ; DUETI Favorable à l'unanimité**

**DOCUMENTS DE TRAVAIL SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LA CFVU DU 05.07.2016**

**DIPLOMES D'UNIVERSITE**

**CP 27.06.2016 et CFVU 05.07.2016**

<b>Porteur du projet</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Observations CP</b>	<b>AVIS CFVU</b>
<b>UMDPC-Santé / SEFCA</b>	Suppression des DU et DIU suivants : - DIU Urgences chirurgicales - DIU Gestion des risques en milieu de santé - DIU Chirurgie préprothétique et implantologie - DU Odontologie chirurgicale	<b>Pas d'observations particulières</b>	
<b>UMDPC-Santé / SEFCA</b>	Demande de création d'un DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée	<b>Pas d'observations particulières</b>	
<b>ESIREM / SEFCA</b>	Demande d'aménagement d'un module FOAD (28h) pour le DU Management de la Performance Energétique du Bâtiment, avec possibilité d'obtention du CLES anglais	<b>Pas d'observations particulières</b>	

## DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DIPLOME D'UNIVERSITE

### I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

▪ **UFR ou IUT de rattachement de la formation :**

UFR des Sciences de Santé Dijon (Université de Bourgogne- Franche Comté)

UFR de médecine Montpellier Nîmes (Université de Montpellier)

UFR de Médecine et de Maïeutique (Université de Lyon Sud)

▪ **Intitulé du diplôme :**

DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée

▪ **Responsable(s) de la formation (nom, grade, discipline) :**

○ ***UFR de médecine Montpellier Nîmes :***

**Responsable pédagogique ET financier : Pr D GENEVIEVE**

Grade, fonction : PUPH, oncogénétique

Téléphone : 04 67 33 61 04

Mail : [d-genevieve@chu-montpellier.fr](mailto:d-genevieve@chu-montpellier.fr)

**Autre responsable pédagogique (facultatif):**

Grade, fonction : **Pr P PUJOL**

Téléphone : 04 67 33 58 75

Mail : [p-pujol@chu-montpellier.fr](mailto:p-pujol@chu-montpellier.fr)

○ ***UFR des Sciences de Santé Dijon :***

**Responsable pédagogique ET financier : Pr Laurence FAIVRE**

Grade, fonction : PUPH, génétique

Téléphone : 03 80 29 53 13

Mail : [laurence.favre@chu-dijon.fr](mailto:laurence.favre@chu-dijon.fr)



○ **Faculté de médecine Lyon EST :**

Grade, fonction : Pr D. SANLAVILLE  
Téléphone : 04 72 12 96 95  
Mail : [damien.sanlaville@chu-lyon.fr](mailto:damien.sanlaville@chu-lyon.fr)

- **Date de mise en place de la formation :** mars 2017

- **Evolution de la formation**

*Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?*

OUI  NON

- **Localisation des enseignements**

UFR des Sciences de Santé Dijon (Université de Bourgogne- Franche Comté)  
UFR de médecine Montpellier Nîmes (Université de Montpellier)  
Faculté de médecine (Université de Lyon Est)

## II – RESUME DU PROJET

Le DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée a été créée pour répondre à des besoins de formation dans le contexte d'une médecine prédictive et personnalisée en plein essor. Le développement et l'accès de plus en plus aisé au génome personnel ou tumoral ont bouleversé ces dernières années le paysage médical : des maladies orphelines sont maintenant des maladies génétiques avec des possibilités thérapeutiques, des patients bénéficient de traitements ciblés lors du traitement de leur cancer, le génome du fœtus peut être accessible avant la naissance. Notre objectif est de répondre aux questions que pose cette nouvelle innovation qui va transformer la génétique et la médecine, sur des aspects multidisciplinaires médicaux, techniques, économiques, éthiques.

## III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

- **Objectifs de la formation**

Informers et former les professionnels de santé à la médecine de précision permettant une médecine personnalisée. Cette formation doit permettre de mettre à jour les connaissances en génétique, d'appréhender les concepts d'outils de génétique nouvelle génération, la gestion des données, et l'utilisation de ces données à visée diagnostique et thérapeutique, et d'apporter une réflexion éthique sur l'innovation médicale en génétique.

## Compétences acquises au terme de la formation :

- Savoir analyser et critiquer un résultat de génétique moléculaire
- Connaitre le principe des grandes thérapies ciblées et de la pharmacogénétique
- Comprendre l'économie de santé et les problématiques liés à la gestion des données, notamment big data
- Etre sensibilisé à la dimension éthique et sociétale liée à la médecine personnalisée

## ▪ Situation dans la carte régionale des formations :

Il n'existe pas de formation sur cette thématique dans d'autres régions.

## IV- PUBLICS VISES

	2016	2017	2018	2019
<b>Effectifs attendus</b> (sur l'ensemble des universités partenaires)	40	40	40	
<b>Formation initiale</b>	20	20	20	
<b>Formation continue</b>	20	20	20	

Pour 2016/2017 : 2 universités sont responsables de la formation (Montpellier et Dijon).  
Le nombre d'inscrits dans chaque université sera de : 20 participants.

A compter de 2017/2018 : 3 universités seront responsables de la formation, soit 13 à 14 participants dans chaque université.

*Si le quota n'est pas atteint dans une des universités, des inscriptions supplémentaires pourront être prises dans une autre université (les étudiants seront mis en contact avec l'université où il existe des places restantes)*

- **Public visé** : Cf liste jointe en ANNEXE 1 – PROFILS

*Formation initiale* : A partir de la DFASM2

*Formation Continue* : Professionnels de santé

Autres professionnels : sur dossier

- **Pré requis** : Cf liste jointe en ANNEXE 1 – PROFILS

- Inscrit en DFASM2 (interne – FI)
- Etre diplômé d'une formation en santé (professionnels de santé – FC)
- Avoir des connaissances en génétique (autres professionnels sur dossier)

## ▪ Commission de sélection

Les responsables pédagogiques de chaque région mettront en place un comité de sélection d'étude commune principalement pour les dérogations des inscriptions non médicales.

Pour permettre l'étude des candidatures : un dossier constitué sera demandé et devra être constitué :

- D'un CV (1 page).
- D'un scan du certificat de scolarité (formation initiale)
- D'un scan du diplôme (formation continue)

## V - ORGANISATION DE LA FORMATION

### ▪ Durée de la formation :

Sur une année université : de novembre 2016 à juin 2017

### ▪ Pratiques pédagogiques (préciser CM, TD, TP et répartition horaire)

Matières / UE / Disciplines enseignées	Modalités pédagogiques (en heures)				Modalités de contrôle des connaissances				
					Nature de l'épreuve			Durée De l'épreuve	Coef.
	e-learning (non présentiel)	CM	TD	TP	Ecrit	Oral	Contrôle continu / Terminal		
Des données de génétique au diagnostic et au traitement		31h	4h	0	X		Continu	5x1h	1
Organisation des soins		35h	0	0	X		Continu	5x1h	1
Dimension éthique et sociétale		35h	0	0	X		Continu	5x1h	1
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL</b>	<b>105 Heures</b>								

### ▪ Enseignement (module et nombre d'heures)

Le volume horaire de la formation est de 105h.

La formation se déroule sous la forme de 3 modules d'une semaine.

Les modules seront dispensés dans les différentes structures partenaires. : 1 module = 1 université

Le module sur DIJON est en cours de validation DPC.

## VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **ENSEIGNANTS de l'Université de Bourgogne : (nom, grade, nombre d'heures assurées)**

Nom / Prénom	Grade	Etablissement d'origine	Discipline enseignée	Volume horaire
FAIVRE Laurence	PUPH	Dijon médecine	Génétique	10
THAUVIN Christel	PUPH	Dijon médecine	Génétique	6
GHIRINGHELLI François	PUPH	Dijon médecine	Oncologie	3
DUFFOURD Yannis	Ing bioinfo	Dijon médecine	Bioinformatique	3
PEYRON Christine	MCU	Dijon économie gestion	Economie de la santé	3
ANCET Pierre	MCU	Dijon sociologie	Sociologie	2
CHASSAGNE Aline	Sociologue	UBFC	Sociologie	3
PUTOIS Olivier	Psychologie	Université Strasbourg	Psychologie	2

- **ENSEIGNANTS de l'Université de Montpellier**

Nom / Prénom	Statut	Section CNU (le cas échéant)	Composante	Discipline enseignée	Volume horaire
GENEVIEVE David	PUPH	47-04	Médecine	Génétique	8
PUJOL Pascal	PUPH	47-04	Médecine	Génétique	8
KOENIG Michel	PUPH	47-04	Médecine	Génétique	7
TOUITOU Isabelle	PUPH	47-04	Médecine	Génétique	2
COSSEE Mireille	MCUPH	47-04	Médecine	Génétique	2
BERGOUGNOUX Anne	Assistant Spécialiste		Médecine	Génétique	2
GATINOIS Vincent	PHU		Médecine	Génétique	4
CORSINI Carole	AHU		Médecine	Génétique	2

- **ENSEIGNANTS d'autres universités**

Nom / Prénom	Grade	Etablissement d'origine	Discipline enseignée	Volume horaire
SANLAVILLE Damien	PUPH	Lyon médecine	Génétique	32
CORNILLOT Emmanuel*	PUPH	Montpellier pharmacie	Génétique	2
MANDEL Jean Louis*	PUPH	Strasbourg médecine	Génétique	2
CAMPION Dominique	PH	Rouen médecine	Génétique	2

- **Professionnels (nom, fonctions, nombre d'heures assurées)**

## VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire)**

Pour chaque module, un contrôle de connaissance sera mis en place sous la forme d'un QCM de 30 minutes/jour avec votes avec boîtiers.

- **Méthode d'évaluation des enseignements**

Le candidat devra obtenir la moyenne (10/20) à chaque module.

Module 1 : noté sur 20 (Coef1)

Module 2 : noté sur 20 (Coef1)

Module 3 : noté sur 20 (Coef1)

## VIII - BUDGET ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Budget prévisionnel (uB) : ANNEXE 2 - BUDGET**

**Nom du diplôme** : DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée

**Nombre d'étudiants ou stagiaires** : Formation initiale : 10 - Formation continue : 10

**Montant des droits d'inscription et des frais de formation à la charge des étudiants :**

**Formation initiale : 500 euros**

**Formation continue : 1000 euros**

# Aménagement module FOAD DU MPEB

Emmanuel SALEUR

7 mars 2016

## UFR concernée

Ecole d'ingénieurs ESIREM

## Formation concernée

Diplôme Universitaire de Management de la Performance Energétique du Bâtiment (DU MPEB) – Ecole d'ingénieurs ESIREM

## Projet

Aménager la formation pour la rendre éligible au contrat de professionnalisation (CP).

## Problème actuel

Le volume horaire (210h) est trop faible pour rendre éligible la formation au CP.

Le CP impose que 15 à 25% du temps du contrat soit passé en formation :

- (228h à 238h mini) selon les différents financeurs (OPCA) pour une durée de 10 mois voir tableau)

## Règle de prise en charge des OPCA

	% de formation	Heures mini (contrat sur 10 mois)	Emargement	Fin du contrat	Début du contrat
<b>FAFIEC</b>	15 à 50% si diplômant  15 à 25% si non diplômant	228h mini sur 10 mois  Formation qualifiante		<b>Pas inscrit RNCP</b> (Le dernier jour de cours)  <b>Inscrit RNCP</b> (Latitude 2 mois entre début et fin de formation)	Maxi 2 mois avant la formation  Pas pratique pour positionnement du stagiaire (attentes, niveau..). Critères de financement
<b>CONSTRUCTYS</b>	15 à 25%	227h mini	1 facture avec attestations de présences par trimestre	<b>Pas inscrit RNCP</b> (A la fin du mois du dernier jour de cours)	Maxi 2 mois avant la formation  Idem FAFIEC
<b>INTERPRO</b> Pour les entreprises qui ne relèvent pas d'une branche		238h si le contrat se termine le dernier jour de cours			

### Solution technique envisagée

Augmenter de 28h le volume horaire avec un module d'enseignement en FOAD pour répondre aux exigences des OPCA interprofessionnels, les plus contraignants. Les stagiaires de formation continue pourront obtenir le CLES à l'issue de la formation, sous réserve de validation de l'examen.

### Qu'est-ce que le CLES ?

Le CLES permet aux étudiants des universités et des Grandes écoles, ainsi qu'aux autres candidats éligibles au CLES, de faire certifier leurs compétences opérationnelles de communication dans une langue donnée. Il ne s'agit pas d'un test de niveau par QCM mais d'un **dispositif de certification complet** mettant en œuvre les cinq compétences langagières décrites dans le CECRL :

- compréhension de l'oral
- compréhension de l'écrit
- production écrite
- production orale
- interaction orale

### Dispositif d'Anglais

Il serait :

- obligatoire pour les CP
- facultatif pour les stagiaires de formation continue (FC).

### Programme

<b>Présentiel</b>		
<b>1</b>	Présentation du dispositif et méthodologie	<b>3h</b>
<b>2</b>	Point d'étape, dynamique de groupe et définition des examens par binôme	<b>3h</b>
<b>3</b>	Préparation à l'examen – A partir de 19h 1h30 à 3h selon le nombre de personnes	<b>1h30 à 3h</b>
<b>4</b>	Evaluation du CLES (2 x 3,5h)	<b>7h</b>
<b>Cours en FOAD</b>	Cours obligatoires	<b>12h</b>
<b>Total heures obligatoires</b>		<b>28h</b>
<b>Cours en FOAD</b>	Hors semaines de regroupement 2h de travail par semaine sont conseillées	Facultatif <b>48h</b>
<b>Total heures non obligatoires</b>		<b>48h</b>
<b>Total</b>		<b>76h</b>

### Contenus

Les cours auront pour objet principal les bâtiments, leurs performances techniques et la protection de l'environnement afin de créer du lien avec le contenu de la formation.

# Calendrier

**Anglais en présentiel**

**JOURS FERIES**

**AUTRES COURS**

**EXAMENS**

Toussaint : 20 octobre au 2 novembre 2016  
 Noël : 17 décembre 2016 au 2 janvier 2017  
 Hiver : 18 février au 5 mars 2017  
 Printemps : 15 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017  
 Pentecôte 5 juin 2017 (non férie)

**DECEMBRE 2016**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**JANVIER 2017**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**OCTOBRE 2016**

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

**NOVEMBRE 2016**

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**FEVRIER 2017**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

**MARS 2017**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**AVRIL 2017**

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

**MAI 2017**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**JUIN 2017**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

**JUILLET 2017**

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## Rémunération des intervenants

La rémunération de la préparation du CLES à distance est déjà assurée dans le cadre de préparation modulaire par le CFOAD. Seules des heures de suivis spécifiques pourront être ajoutées dans le cadre des services CFOAD. Par contre, le suivi implique une facturation interne du CFOAD au SEFCA de 100euros par étudiant.

Il est proposé de payer ces interventions supplémentaires au taux TD en raison d'effectifs qui ne devraient dépasser 10 personnes

## Equilibre financier du dispositif de FOAD

2016-2017		
Pour 1 alternant	Cours + préparation (9h TD)	540€
	Examens et validation du CLES	100€
	Total dépenses	640€
	Recettes	5400€
	<b>Excédants</b>	<b>4760€</b>
Pour 2 alternants	+100€ de CLES	
Pour 3 alternants	+100€ de CLES	

2017-2018		
Pour 1 alternant	Cours (9h TD)	360€
	Examens et validation du CLES	100€
	Dépenses totales	460€
	Recettes	5400€
	<b>Excédants</b>	<b>4640€</b>
Pour 2 alternants		<b>9580€</b>
Pour 3 alternants		<b>15440€</b>

Il suffit d'un alternant en contrat de professionnalisation pour financer et rentabiliser le dispositif.

## Opportunités du projet

- Donner une plus-value au diplôme (dimension internationale)
- Etoffer l'offre de formation en alternance à l'uB
- Favoriser l'équilibre financier d'un diplôme auto financé
- Dispositif financé par les CP
- Proposer aux stagiaires de FC d'obtenir le CLES Anglais

## Prospective

Si de nombreux contrat sont signés, le module d'Anglais et l'obtention du CLES pourraient être proposée à l'ensemble des stagiaires de FC.